



**POSTAUX
DE PARIS**

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@wanadoo.fr

Paris, le 01 Mars 2011



Du pain et des roses :

LE 8 MARS

**mobilisons-nous
pour que les revendications
des femmes et des salariés
soient entendues !**



Edito

Il y a plus de 100 ans, le 8 mars 1908, les ouvrières de l'industrie du textile de New York descendaient dans la rue pour l'amélioration des conditions de travail, pour des augmentations de salaires et pour la réduction du temps de travail en scandant « *du pain et des roses* », le pain symbolisant la sécurité économique et les roses, une meilleure qualité de vie.



Aujourd'hui, Sarkozy, Bailly et les autres n'ont qu'une idée en tête : briser un par un les acquis du Conseil National de la résistance (*Retraite, Sécu, Services Publics, droits des femmes, droits syndicaux, etc...*). En période de crise, les femmes sont particulièrement exposées face aux reculs sociaux que connaît l'ensemble du monde du travail. Alors que le même Sarkozy clame haut et fort « *si les salariés veulent gagner plus, ils doivent travailler plus* », jamais la précarité n'a été aussi forte pour les femmes. Bien des luttes restent à engager pour la défense et la conquête des acquis et des droits. Et les batailles engagées par les femmes participent à l'amélioration des conditions de travail et de vie de l'ensemble des salariés.

Vaste hypocrisie de La Poste !

La Poste se vante d'un accord Egalité Professionnelle qui viserait à l'amélioration des conditions de travail et à l'accès à la promotion des femmes. Mais, alors qu'à l'exécution on compte plus de 50% de femmes, elles sont seulement 22 % chez les cadres supérieurs. Pire, dans le même temps, elle réorganise tous les métiers, supprime à la louche des emplois et met en place des organisations de travail qui détériorent les conditions de travail et de vie de tous les salariés. Mais les femmes sont bien les premières victimes de cette politique.

De plus en plus, La Poste fait pression et remet en cause des droits élémentaires.

A partir du 3^{ème} mois de grossesse, les femmes peuvent avancer ou retarder d'une heure leur vacation mais La Poste voudrait leur imposer de regrouper toutes ces heures. De même pour les ASA « *enfants malades* », La Poste refuse de les octroyer obligeant ainsi les agents à prendre des jours sur leur CA. On ne peut pas l'accepter. Enfin, les temps partiels à 80 % (*avec le mercredi de libre*) sont eux aussi de plus en plus souvent refusés.

La Poste porte seule la responsabilité des suppressions d'emplois, les salariés n'ont pas à en subir les conséquences. Elle doit respecter le droit au temps partiel et le droit aux ASA « *enfants malades* ».

Reconnaître la pénibilité du travail des femmes

Les métiers « *féminins* » sont autant marqués par la pénibilité physique ou mentale que ceux des hommes et ils exposent plus aux risques musculo-squelettiques et psychosociaux : travail très répétitif, travail permanent sur écran, travail morcelé, postures contraignantes, port de charges, contact avec le public (*agressions verbales, violences*), horaires qui rentrent en conflit avec les obligations familiales, travail de nuit... la liste est longue.

La CGT exige de toute urgence l'ouverture de négociations pour la prise en compte de la pénibilité à La Poste. C'est dans cette perspective que doit être menée la bagarre pour que soit réalisée une étude sur les normes et cadences, le poids et l'emport des charges. De même, le travail de nuit ne doit pas être obligatoire.

Contraception

Le droit pour une contraception gratuite et l'accès à l'interruption volontaire de grossesse ne sont plus respectés.

La CGT a manifesté le 6 novembre 2010 avec d'autres organisations comme le Planning Familial pour défendre les droits des femmes.

Le droit à la contraception et à l'IVG ne peut être remis en cause et doit être défendu.



La garde d'enfants : un problème crucial que La Poste refuse de prendre en considération



Ainsi à La Poste, les horaires de nuit dans les PIC, la fin du samedi sur deux dans les distri, l'ouverture le samedi après-midi dans les guichets, remettent en cause le droit au week-end et posent aussi de nombreux problèmes de garde d'enfants. De nombreux agents ont recours au système D pour faire garder leur enfant, avec toutes les inquiétudes que cela génère pour les parents.

Imposons une politique sociale plus volontaire et collective de la part de La Poste en exigeant des places en crèche ou un système de garde à bas coûts pour les postiers car avec les bas salaires à La poste, les agents ne s'en sortent plus.

Au lieu de brader son patrimoine immobilier pour générer des profits toujours plus importants, La poste doit transformer ces bâtiments en crèche en lien avec les collectivités et en logements pour les postiers.

La CGT exige :

- D'allonger le congé maternité à 24 semaines et d'allonger le congé paternité à un mois
- De développer partout un service public d'accueil des jeunes enfants, de qualité et accessible financièrement
- De conserver le patrimoine de La Poste et de le transformer en crèche ou en logements accessibles à tous les postiers
- Que les revendications CGT sur le calcul du poids des charges et sur le calcul des normes et cadences soient prises en compte
- Le respect du droit aux ASA « enfants malades »
- Le respect du droit à la contraception et à l'IVG

**AU TRAVAIL ET DANS LA VIE,
GAGNONS L'ÉGALITÉ !!!**

